



## **COMMUNE DE VERGETOT**

### **Procès-Verbal**

### **Séance du 31 mars 2017 à 20h30**

Le conseil municipal de la commune étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMOULIN, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Patrick DUMOULIN, Jean-Luc HODIERNE, Olivier VALIN, Vincent GRIEU, Séverine LEMAIRE, Olivier POISSON, Michaël RENAUD, Sandrine LECOQ, Dominique GRENET, Guillaume SYS

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Guillaume SYS

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 9 février 2017.

#### **Compte de gestion 2016**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 établi par Monsieur Le Receveur Municipal qui est conforme au compte administratif.

#### **Compte administratif 2016**

Après avoir entendu la présentation du compte administratif 2016. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Dominique GRENET doyen d'âge,

Après en avoir délibéré

- **Approuve** le compte administratif 2016 qui laisse apparaître :

#### ⇨ **FONCTIONNEMENT** :

Total des dépenses	188 991.63 €
Total des recettes	222 391.36 €

<b>Excédent</b>	<b>33 399.73 €</b>
-----------------	--------------------

#### ⇨ **INVESTISSEMENT** :

Total des dépenses	336 659.87 €
Total des recettes	120 329.16 €

<b>Déficit</b>	<b>216 330.71 €</b>
----------------	---------------------

#### **Affectation des résultats**

Le 31 mars 2017 réuni sous la présidence de Dominique GRENET doyen d'âge, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat du CA 2015	Virement à la section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2016	Reste à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser 2016	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
<b>INVEST</b>	221 648.15 €		-216 330.71 €	90 724.00 €		
					-90 724.00 €	-85 406.56 €
<b>FONCT</b>	71 336.51 €		33 399.73 €			104 736.24 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	104 736.24 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	85 406.56 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</b>	<b>19 329.68 €</b>
<b>Total affecté au c/ 1068</b>	<b>85 406.56 €</b>
DEFICIT GLOBAL CUMULE au 31/12/2016	
Déficit à reporté (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
<i>Excédent d'investissement à reporter au BP en 001</i>	<i>5 317.44 €</i>

### **Subventions 2017 :**

Il est décidé de verser les subventions sur le BP 2017 comme suit :  
(article 6574)

- AFMTELETHON	:	300 €
- Ecole maternelle Turretot	:	350 €
- Harmonie de Gonnevillle	:	150 €
- Secours Catholique	:	300 €
- Société musicale Criquetot	:	300 €
- Vergetot Caux Loisirs	:	250 €
- Agir avec Becquerel	:	450 €
- Crédit non affecté (divers)	:	400 €

Montant TOTAL : 2 500 €

### **Taux d'imposition des taxes directes locales 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de laisser identiques les taux des taxes suivantes :

Taxe d'habitation	: 12.15 %
Taxe foncier bâti	: 15.93 %
Taxe sur le foncier non bâti	: 32.98 %
CFE	: 15.24 %

### **Budget 2017 :**

Le Conseil Municipal,

- Adopte le budget 2017 faisant apparaitre une section de fonctionnement et une section d'investissement équilibrée chacune en dépenses et recettes

Section de fonctionnement	:	226 729.68 €
Section d'Investissement	:	244 114.68 €

**Elections présidentielles et législatives :**

Il est arrêté le tableau des permanences du bureau de vote pour les élections présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017.

**Informations et questions diverses :****- Maison d'Assistantes Maternelles**

En vue de l'implantation d'une Maison d'Assistantes Maternelles dans les locaux de l'ancienne école "Albert Jacquard" 15 route du Carreau à Vergetot, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires avec la MAM et les services compétents.

**- SDE 76**

Après lecture du courrier du SDE 76 concernant la demande d'adhésion au SDE76 des treize communes de l'ancienne CCYP (Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères),  
Le conseil municipal accepte l'adhésion de ces communes au SDE76

**- Point est fait sur le PLU**

Les dossiers de PLU doivent nous être adressés cette semaine par la société Espace Urba.

**- Accotements au Coudray Sud**

Débat est en cours sur la réfection des accotements au Coudray Sud.  
Les travaux de voirie ont été suspendu en 2016 afin de donner priorité au travaux de mise en sécurité de l'église. Les ouvrages prévus en 2016 seront effectués au cours du 2ème semestre 2017.

**- Visite de l'ancienne école**

Les membres du conseil municipal décident de visiter l'école mardi 4 avril 2017 à 18h30.

**- Transports scolaires**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier adressé à la Comcom de Criquetot L'Esneval par 4 familles résidant au Coudray Sud, concernant le point de départ du ramassage scolaire qui se situe actuellement dans le centre bourg de la commune d'Angerville soit à un bon kilomètre des habitations.

Au vu du nombre d'enfants concernés, les familles demandent de bien vouloir étudier leur demande pour un rapprochement de ramassage scolaire sur leur secteur.

Monsieur Le Maire informe que le ramassage scolaire dépend des services du département qui transmettent ensuite à KEOLIS.

**- Il est fait part que :**

Un concert sera célébré par la société musicale de Criquetot L'Esneval le dimanche 2 juillet 2017 dans le jardin de la mairie à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.